

dire ceux de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation météorologique mondiale ⁹⁴,

1. *Exprime sa satisfaction* aux chefs de secrétariat de ces deux organisations pour leur participation au débat lors de la cinquante-troisième session du Conseil ;

2. *Prend note avec satisfaction* des résultats de ces examens et prie les organisations de tenir compte des observations faites au cours du débat.

1837^e séance plénière
28 juillet 1972

C

Le Conseil économique et social,

Considérant qu'à de nombreux égards, les programmes de l'Organisation météorologique mondiale ont été entrepris comme suite à des demandes formulées par les Nations Unies, et en particulier comme suite aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à savoir, la résolution 1721 (XVI), en date du 20 décembre 1961, qui a abouti à la Veille météorologique mondiale, la résolution 1802 (XVII) en date du 14 décembre 1962, qui a abouti au Programme mondial de recherches sur l'atmosphère et la résolution 2733 (XXV), en date du 16 décembre 1970, qui a abouti au Projet concernant les cyclones tropicaux,

1. *Appelle l'attention* des gouvernements des Etats membres sur la nécessité de reconnaître le caractère vital de leurs ressources atmosphériques et hydrologiques dans le maintien du progrès économique et social, y compris la protection de la vie et des biens contre les catastrophes imputables à des phénomènes atmosphériques ;

2. *Prie instamment* les gouvernements des Etats membres de favoriser le développement équilibré de leurs services nationaux dans ces domaines, de telle sorte que ces services puissent contribuer au maximum au développement économique et social du pays, et d'exécuter simultanément les divers programmes de l'Organisation

⁹⁴ Voir E/AC.24/SR.436 à 439.

météorologique mondiale, contribuant ainsi au bien-être de l'humanité tout entière.

1837^e séance plénière
28 juillet 1972

1729 (LIII). Examen des activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le Conseil économique et social,

Conscient de l'évolution que les impératifs des programmes et les tendances de la planification des programmes ont accusée parmi les organismes des Nations Unies au cours des dernières années,

Souhaitant être assuré que les programmes et les projets connexes entrepris par les organismes des Nations Unies répondent particulièrement aux buts de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, entre autres,

Reconnaissant que de nombreux organismes rattachés aux Nations Unies effectuent actuellement des études de caractère permanent pour déterminer si les programmes sont appropriés et pertinents,

1. *Invite* les institutions et organismes intéressés des Nations Unies à poursuivre, sous la forme qu'ils jugent la mieux adaptée à leurs méthodes de travail, leur examen des programmes et projets exécutés au titre de leurs programmes réguliers, en particulier ceux qui ont été entrepris il y a plus de 10 ans, et à consigner selon qu'il conviendra, dans le résumé analytique de leurs rapports annuels au Conseil, les résultats de cet examen ;

2. *Prie* le Secrétaire général d'examiner les programmes et projets qui relèvent de la responsabilité du Conseil et de n'inscrire au programme de travail à soumettre au Comité du programme et de la coordination et au Conseil, lors d'une session prochaine, que les activités et projets contribuant directement à la réalisation des buts et des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en particulier, et des autres programmes prioritaires des Nations Unies.

1837^e séance plénière
28 juillet 1972

AUTRES DÉCISIONS

Rapports en suspens du Corps commun d'inspection

(Point 15 a de l'ordre du jour)

A sa 1836^e séance, le 28 juillet 1972, le Conseil a pris note avec intérêt des rapports en suspens du Corps commun d'inspection ⁹⁵ et appelé l'attention des administrations intéressées sur les observations faites sur

⁹⁵ E/5048 et E/5049.

ces rapports au cours des débats du Comité de coordination, à la cinquante-troisième session du Conseil ⁹⁶, et des observations formulées par le Comité du programme et de la coordination, telles qu'elles figurent dans son rapport sur sa onzième session ⁹⁷.

⁹⁶ Voir E/AC.24/SR.446 et E/AC.24/SR.448.

⁹⁷ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-troisième session, Supplément n° 8 (E/5159), chap. VIII.*